

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2023-41

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
11	9	10

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 9 juin à vingt heures, le conseil municipal de l'Île de Houat, convoqué par voie dématérialisée, s'est réuni en séance publique à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe LE FUR, Maire.

Présents : LE FUR Philippe, LE ROUX François, LE BERRE Claudine, EYMARD Marie-Renée, PERRON Maryvonne, LE GURUN Luc, TOURNIER Roland, DE FOUGEROLLES May

Absents : SCOUARNEC Joseph donne procuration à EYMARD Marie-Renée, LE ROUX Frédéric donne procuration à LE ROUX François, GAILLARD Matthieu

Date de la convocation :

4 juin 2023

Date d'affichage :

4 juin 2023

Objet de la délibération :

**Organisation d'un
dépôt de pain**

Secrétaire de séance : May DE FOUGEROLLES

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'acquisition et la livraison d'un conteneur aménagé dont l'installation est reportée au 16 juin prochain,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de :

ARTICLE 1 : La commune prendra en charge :

- L'acquisition du conteneur sus-indiqué pour un montant de 23 976 euros
- Le transport maritime des marchandises (pains, viennoiseries, pâtisseries, etc.)

En contrepartie, une redevance de 200 € par mois sera facturée en contrepartie de la mise disposition du conteneur.

ARTICLE 2 : Le délai de recours devant le tribunal administratif contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au préfet du Morbihan et publié sur le site internet de la commune.

Secrétaire de séance

May DE FOUGEROLLES

Le Maire

LE FUR Philippe